

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES

La Présidente de QUESTEMBERTE COMMUNAUTE,

Vu la loi n° 2000-614 du 05/07/2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 février 2017 adoptant le règlement intérieur de l'aire d'accueil de gens du voyage de Questembert Communauté

Considérant les travaux importants de réfection de l'installation d'assainissement collectif, à réaliser sur l'aire d'accueil des gens du voyage du Grand Morin,

ARRETE

ARTICLE 1 - Pour cause de problème d'écoulement des eaux usées et du système d'assainissement collectif, et risque de pollution de l'environnement, des travaux importants de réfection de l'installation d'assainissement doivent être entrepris.

L'aire d'accueil des gens du voyage de Questembert sera fermée du mardi 2 avril 2019 jusqu'au mardi 1^{er} octobre 2019 inclus.

ARTICLE 2- Toute occupation pendant les travaux sur l'aire d'accueil des gens du voyage, après mise en demeure et à la demande de Mme La Présidente pourra faire l'objet d'une évacuation forcée des résidences mobiles de la part du Préfet, en cas de stationnement illicite.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à l'article L. 2111-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 - Monsieur le Préfet du Morbihan, Monsieur le Procureur de la République à Vannes, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Questembert, et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché.

Pour copie certifiée conforme,
Questembert, le 29 mars 2019

La Présidente,
Madame COSTA RIBEIRO GOMES

